



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2020

Soixante-quatrième session

Point 182 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 2020

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/75/450 et A/75/450/Corr.1, par. 7)]

75/149. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation asiatique de coopération forestière,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation asiatique de coopération forestière à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

*45^e séance plénière
15 décembre 2020*

